

HORSTMANS (*Eugène-J.*), Docteur en droit, magistrat (Liège, 31.8.1869 — St-Josse-ten-Noode, 26.7.1923). Fils d'Albert-Pierre et d'Ernest, Maria.

Eugène Horstmans est l'un des dix premiers docteurs en droit entrés au service de l'É. I. C. uniquement en vue de faire carrière dans la magistrature en voie d'organisation de ce jeune État. Il a été souligné qu'il était de ceux que leur idéalisme avait poussé à s'engager de la sorte plus que toute autre considération.

Entré au service de l'É. I. C. le 6 juillet 1892, il ne quitta l'É. I. C. devenu colonie belge que le 26 novembre 1909, après sept termes plus ou moins réguliers de séjour.

Après y avoir rempli successivement les fonctions de substitut du procureur d'État aux Bangala, de procureur d'État intérimaire, de juge de première instance au Tribunal de 1^{re} instance du Bas-Congo (12.10.1897), il avait été nommé par décret du Roi-Souverain juge du Tribunal d'appel unique de l'État le 16 septembre 1899 et confirmé pour cinq ans dans ces fonctions par décret du 25 octobre 1904. Au cours de ce dernier lustre de sa carrière, il avait rempli durant près de quatre ans les fonctions intérimaires de président de la future Cour, le président titulaire Félix Fuchs étant absorbé par ses fonctions de vice-gouverneur général ou de gouverneur général intérimaire.

Par une droiture parfaite alliée à une courtoisie allant jusqu'à l'amabilité même envers les plus humbles, Horstmans s'était acquis une estime sans faille de tous ses justiciables.

Il s'éteignit à Saint-Josse-ten-Noode, le 26 juillet 1923, officier de l'Ordre royal du Lion, chevalier des Ordres de Léopold et de l'Étoile africaine et porteur de l'Étoile de service en argent à six raies.

28 octobre 1953.
J. M. Jadot.

Bulletin officiel de l'É. I. C., 1897, 1899 et 1904, ad tabulam : Tribunal de 1^{re} instance et Tribunal d'appel. — *Tribune congolaise*, 15 août 1923, p. 2.